

REGLEMENT DU RELAIS DES ASPERGES

ORGANISATION

Association : les Bipèdes de Saint Cyr
Siège social : Mairie de Saint Cyr - 1 rue de la mairie – 86130 – Saint Cyr
Président : Jean Michel ROCHER (07 69 07 69 33)
Contact : www.lesbipedesdesaintcyr.com

LIEU : Salle socioculturelle de Saint Cyr – Traversais - 86130,

DATE : 10 mai 2018

AUTORISATION ADMINISTRATIVE

Délivrée par la Mairie de Beaumont Saint-Cyr conformément à la réglementation des manifestations hors-stade.

NATURE DES COMPETITIONS

- Course pédestre en relais, par équipe de deux coureurs.
Chaque coureur effectuera trois tours de 2,5 km, soit une distance de 7,5 km.
Cette course est ouverte à toutes personnes (licenciées ou non) à partir de 16 ans.

- Course enfants

- (Nés en 2009 et 2011) : 0,5 km
- (Nés en 2007 et 2008) : 1 km
- (Nés en 2003, 2004, 2005 ,2006) : 2,5 km

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

La participation à la manifestation est conditionnée à :

1. Les catégories :
 - a) Couples (*même famille*),
 - b) Famille,
 - c) Mixte (*mélange homme, femme hors catégories couple et famille*)
 - d) Catégories d'âge 2017-2018 (*du 1er novembre 2017 au 31 octobre 2018*)

Calcul de l'année de naissance moyen : somme des années divisée par deux, c'est-à-dire :
(1980+1975) : 2 = 1977,5 (*arrondi supérieur*) = 1978

Les catégories d'âges, homme et femme sont identiques.

- master 4 (1939 à 1948),
- master 3 (1949 à 1958),
- master 2 (1959 à 1968),
- master 1 (1969 à 1978),
- seniors (1979 à 1995),
- espoirs (1996 à 1998),
- juniors (1999 à 2000),
- cadets (2001 à 2002).

2. Distances maximales autorisées par catégories :

- Masters, seniors, espoirs : illimités
- Juniors : 25 km
- Cadets.....: 15 km
- Minimes..... : 5 km
- Benjamins..... : 3 km
- Poussins..... : 1.5 km
- éveils athlé..... : 1 km

3. Certificat médical :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, joindre obligatoirement à votre inscription, la photocopie :

- soit d'une licence athlé compétition, athlé entreprise, athlé running ou pass' running en cours de validité, délivrée par la F.F.A.
- soit d'une licence sportive, en cours de validité, délivrée par une fédération uniquement agréée, liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/lesfederations/liste-des-federations-sportives-2742>) et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- soit d'une licence compétition délivrée par la FFCO la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité
- soit d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.
- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'AAF, doivent fournir un certificat médical en langue française

4. Droit d'inscription

Courses enfants 0,5 km, 1 km, 2,5 km : 1 euro.

Le relais : 14 euros par équipe

5. Clôture des inscriptions

Pour le relais : par courrier reçu au plus tard le mardi 23 mai, ou sur place le 25 mai jusqu'à 9h15

Pour les courses enfants : sur place le 25 mai au plus tard 10h45

6. Athlètes handisports

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

7. Mineurs

Autorisation parentale obligatoire à compléter sur bulletin d'engagement.

8. Dossard

Il est fourni par l'organisation.

L'athlète doit le porter visiblement pendant la totalité de la compétition et dans son intégralité

9. Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. (sauf accord de l'organisation).

10. Rétractation

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu au remboursement en cas de non participation

11. Parcours

Parcours plat, sur un circuit de 2,5 km de routes et chemins passant par le bourg et le lac de Saint-Cyr.

12. Relais

Chaque coureur est relayé à chaque tour par son partenaire et effectue 3 tours de 2,5 km (*soit 7,5 km*)

13. Ravitaillement

À chaque tour

14. Chronométrage

Le chronométrage est assuré par puce électronique.

En cas de non restitution de celle-ci, la somme de 15 € sera demandée au coureur.

15. Contrôle anti-dopage

Chaque concurrent est susceptible d'être contrôlé suivant la réglementation en vigueur.

16. Vestiaires

Douches au camping du lac

17. Résultats

A partir de 11h30, résultats sur place.

Sur le site des Bipèdes et dans la presse locale. Conformément à la loi dite informatique et libertés, les participants peuvent s'opposer - en cas de motif légitime - à la parution de leur résultat.

18. Récompenses

Nombreuses récompenses aux 3 premiers de chaque catégorie.

Tirage au sort spécial 20ème édition

PS : pour le tirage au sort, une présence physique sera obligatoire.

19. Service médical

Action sauvetage DPS – PE (4IS) + ambulance

20. Assurance

L'organisation est couverte par une police souscrite auprès de la Mutuelle de Poitiers Assurances. Les licenciés bénéficient des garanties accordées liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou défaillance liés à l'état de santé du participant.

21. Droit à l'image

« J'autorise l'organisation, ainsi que leurs ayant droit (partenaires et medias) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître lors de ma participation à la course, sur

tous supports, dans le monde entier et pour une durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et traités en vigueur ».

REGLES SPORTIVES

Jury

Il est composé des membres de l'association des Bipèdes de Saint-Cyr. D'éventuelles réclamations peuvent être faites mais leurs décisions sont sans espoirs.

Aide aux concurrents

Elle est interdite

Suiveurs

Aucun suiveur n'est accepté

Nature

Chaque participant s'engage à respecter la nature sur l'ensemble du parcours, tout participant vu à jeter des déchets hors zone de ravitaillement sera immédiatement exclu.

Participants

Le nombre de coureurs est limité à 360 (180 équipes de 2)

FORCE MAJEURE :

en cas de force majeure, l'organisation pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles. Ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entrainera de-facto la fin de la responsabilité de l'organisation. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement ni aucune indemnité à ce titre.

ANNULATION

L'organisateur se réserve la possibilité d'annuler la manifestation, soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.